

En 1556, au chapitre général qui se tint pour la seconde fois à Fréjus et qui était le dix-septième de l'Ordre, le couvent de Lyon fut définitivement accepté et incorporé à la Province d'Aquitaine. Dans ces réunions solennelles où siégeaient les supérieurs et les députés de tous les couvents, on approuvait l'érection des monastères récemment établis, on inscrivait sur le catalogue des Bienfaiteurs ceux qui avaient contribué à les ériger ; c'était en un mot la reconnaissance officielle de la fondation. Celle du Père Simon Guichard était la dix-neuvième que les Minimes comptaient en France. — Douze avaient été faites par saint François de Paule ; les autres étaient l'œuvre de ses disciples.

Parmi ceux qui témoignèrent le plus grand intérêt à l'œuvre naissante et qui soutinrent ses débuts de leur appui et de leur générosité, il faut placer au premier rang le doyen de l'église de Saint-Jean, M. de Vichy.

Les religieux le nomment dans une pièce que nous avons lue, « leur bon père et insigne bienfaiteur (1). » Ce pieux ecclésiastique fut en effet, tant qu'il vécut, la providence du couvent. Il l'aida de sa fortune et de son influence ; plaida sa cause auprès de ses amis et, grâce à lui, les Minimes comptèrent bientôt de nombreux et puissants protecteurs.

Messire Théodore de Vichy de Champrond, chanoine-comte et doyen de la primatiale de Lyon, appartenait à une famille originaire d'Auvergne. De ses deux frères, l'un était prieur de Tournac et l'autre, Philibert de Vichy, seigneur de Chenevisset. Il avait une sœur mariée à François de Tartre, seigneur du Til ; les quatre

---

(1) Arch. départ. fonds des Minimes. Inventaire de 1638. II. 363.